

Département de l'Aude  
Commune de Saint-Hilaire

*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 MAI 2023*

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Nombre de membres présents : 12*

*Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2*

*Nombre de membres absents : 1*

L'an deux mille vingt-trois et le 30 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, OUBALKASSAM Mohamed, FERNANDEZ Martine, LAZARO Pascal, OCANA Joffrey, MANCES Françoise, RENAUD Katia, JEAN Jacinthe, ROLLIN Serge.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : HOYOS Pierre ; LABESSOUILLE Jérôme

ETAIENT ABSENTS : DEL VALS Jérôme

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Mai 2023

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Joffrey OCANA.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Décisions du Maire

- Tarifs abbaye les ruchers de la Clauzeille
- Tarifs abbaye produits ADT (stylos Bic 4 couleurs, bouteille isotherme)
- Tarifs bouteilles d'eau (Denis Navals)

2. Subventions associations : Rapporteuse Françoise MANCES

Comité des Fêtes	4 200 €
Pétanque Club	700 €
APPMA de Saint Hilaire (pêche)	350 €

A.C.C.A	700 €
Les Amis de l'abbaye	1 000 €
Amicale Carnaval	1 000 €
F.C.V.L. Football	1 300 €
Le temps des Loisirs	1 000 €
Abbaye de Saint-Hilaire en Vallée du Lauquet	1 500 €
Association Sportive de Musculation	200 €
Les écoliers de Saint-Hilaire	500 €
Les élus du Saint-Hilairois	300 €
Coopérative Scolaire	2 000 €
Dragons du Lauquet	100 €
Foire de Missègre	50 €
Association des Maires de l'Aude	181.75 €

### 3. Défense Extérieure Contre l'Incendie – Utilisation du Béal comme réserve

La Défense Extérieure Contre l'Incendie relève de la compétence du Maire et qu'il est responsable du bon fonctionnement et de l'entretien des points d'eau incendie (PEI) situés sur son territoire. La DECI est organisée autour de points d'eau préalablement identifiés (poteaux incendie, bêche incendie, réserve naturelle...) et sont destinés aux services du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Un point a été fait sur la défense incendie de la commune. Il s'avère nécessaire de procéder à la création d'une réserve incendie pour compléter le dispositif actuel et respecter ainsi la réglementation. Il est obligatoire d'assurer la défense incendie sur le bas du village en utilisant la réserve d'eau naturelle ou artificielle à travers le béal. Pour être conforme à la réglementation, le béal doit être toujours en charge. La gestion de cet ouvrage est uniquement communale, elle est réalisée par les services techniques municipaux exclusivement. Tout contrevenant sera verbalisé, une plainte sera déposée systématiquement. Un affichage réglementaire sera apposé sur plusieurs points du béal afin d'en informer les riverains.

### 4. Contrat avec ALCOME - Responsabilité Elargie des Producteurs

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat pour charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac. La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac jetés de manière inappropriée dans l'espace public. Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de : • 20 % de réduction d'ici 2024, • 35 % de réduction 2026, • 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont : • Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation, • Améliorer : mise à disposition de cendriers, • Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent, • Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés. Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec nous pour un soutien financier de 350 € par an (0.50 cts par habitants) jusqu'en 2027, des achats de cendriers urbains à mettre sur le village, des cendriers de poche...

#### 5. Attribution de lot pour le projet de création de centre culturel et commercial aux abords de l'Abbaye

La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 11 mai 2023 voici le lot qui a été attribué par cette commission : lot 17 : Revêtement extérieur en pierre : entreprise retenue CHAUVET (165 292.61 €) – Non retenues entreprises THOMAS et DANZAN ; CBTP.

#### 6. DM n °1 au budget annexe gestion de l'Abbaye

Section investissement

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM1
1068	14 746.43 €	- 14 746.43 €
021	20 000 €	+ 14 746.43 €
TOTAL	34 746.43 €	0

#### 7. Délégation de Service Public (DSP) – fourrière automobile

La commune de Saint Hilaire souhaite déléguer l'exploitation d'une fourrière automobile. L'exploitation de cette fourrière sera confiée à un délégataire (par affermage) pour une durée de 3 ans. Le délégataire opérera avec son propre personnel.

La rémunération du délégataire sera assurée essentiellement par la perception des frais d'enlèvement, des frais de mise en fourrière – encadrés par arrêté ministériel – ainsi que des frais de garde journalier de véhicule à percevoir auprès des propriétaires des véhicules enlevés.

L'exploitation se fera aux risques et périls du délégataire qui devra, dans des conditions à fixer dans la convention, produire les éléments permettant à la commune de s'assurer de la qualité du service rendu et d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le délégataire sera notamment chargé :

- ✓ De proposer un lieu de stockage des véhicules clôturé et surveillé soit par vidéosurveillance soit surveillé avec du personnel en nombre suffisant,
- ✓ D'enlever les véhicules dans un délai fixé contractuellement et ce, 24H sur 24,
- ✓ De maintenir la fourrière ouverte selon les conditions fixées contractuellement,

Le délégataire sera seul responsable, vis-à-vis des tiers, de tous accidents, dégâts et dommages résultant de l'exécution de ses obligations.

#### 8. Convention de groupement de commande avec la communauté de communes du Limouxin – fourrière animale

La Communauté de Communes du Limouxin dont notre commune est membre et qui n'a pas la compétence dans ce domaine, propose une solution mutualisée pour la capture, le transport et le placement en fourrière de ces animaux errants : il s'agit de la constitution d'un groupement de

commande pour bénéficier d'un service de fourrière animale agréé à un tarif négocié avec la Communauté de Communes du Limouxin pour les deux étapes :

1/ La capture et le transport des animaux errants

Les coûts estimatifs de cette prestation qui sera confiée à un professionnel sont les suivants :

Prix de l'intervention : 30.50 € par animal et par heure d'intervention entre 6H et 22H,

60 € par animal et par heure d'intervention entre 22H et 6H (tarif de nuit)

Indemnités kilométriques : la distance parcourue aller-retour (du domicile du prestataire à son retour au domicile), sur la base du barème fiscal kilométrique en vigueur au jour de l'intervention.

Forfait de pension : 15 € par nuit d'hébergement chez le prestataire. Ces prix incluent la conduite de l'animal jusqu'à la fourrière conventionnée. Les prestations seront facturées directement à la commune membre du groupement par le prestataire retenu. Les prestations seront réglées directement par la commune au prestataire en ce qui concerne la capture et le transport des animaux comme pour l'hébergement de l'animal en fourrière ; la cotisation forfaitaire annuelle pour la fourrière sera versée à la Communauté de Communes du Limouxin.

## 9. Convention Ecofinance

Il existe une problématique d'optimisation de la fiscalité locale, unique source de ressource de la collectivité locale. Suite à la présentation du diagnostic, il vous est proposé de confier à Ecofinance une mission d'assistance technique opérationnelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation en agissant sur la valeur locative ou l'occupation.

Les objectifs poursuivis par la collectivité sont de deux ordres :

1/ L'amélioration de l'équité fiscale

2/ L'optimisation des ressources fiscales

Les travaux porteront sur le parc susceptible de revalorisation avec la conduite de travaux techniques à la qualification des informations et l'identification des anomalies avec création et édition photos, création et édition de la liste de signalements à remonter, édition des courriers accompagnateurs pour transmission à l'administration fiscale.

Le prix de la prestation est forfaitaire, son montant est de 5 000 €.

## 10. Tirage au sort désignation juré d'Assise

Comme l'année dernière, il n'y aura pas de réunion présentielle pour l'établissement de la liste annuelle du jury d'assises. La commune de Pieusse reste chargée de centraliser les désignations pour le groupe de communes auquel nous sommes rattachés. Un tirage au sort a permis de désigner un juré d'assise en tenant compte des éléments suivants : ne pas retenir les noms des personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit ; des personnes ne résident plus dans le département, des personnes qui ne sont pas en mesure de lire et d'écrire le français, des personnes qui sont incapables majeures, des personnes qui ont été tirées au sort dans les 5 années précédentes. Le juré d'assise tiré au sort est Pascal LAZARO.

---

## 11. Questions diverses

- ✓ LA POSTE : suite à la rencontre avec la direction de la Poste : le Bureau de Poste de Saint Hilaire fermera dans les prochaines années. Trois possibilités existent : facteur guichetier (comme à Pomas), ceci est impossible pour Saint Hilaire. Agence Postale Communale avec un minimum d'ouverture de 12H pour une rétribution de 1 200 € par mois à la commune (Abbaye ? Alet le fait déjà). Poste relais avec une convention avec un commerce existant (Epicerie ?) moyennant un fixe de 450 € par mois.
- ✓ Lecture courrier EHPAD Saint Hilaire – ARS – Département
- ✓ Logement ancienne gendarmerie vacant
- ✓ Abords Abbaye : rencontre avec Sieur Arques. Prochainement Antech
- ✓ Achats de calculatrices pour élèves CM2 (devis Plein Ciel, 239 € pour 12 calculatrices)
- ✓ Compte-rendu visite du Sous-Préfet le 23 mai 2023

La secrétaire de séance  
Joffrey OCANA



Le Maire  
Jean-Louis CARBONNEL



*Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie*

